

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS

COMMUNE  
DE  
V I A S

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2022-07-07-2c*

**L'An DEUX MILLE VINGT DEUX et le 07 JUILLET**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

***Présents :***

*Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Gérard ALLARD, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Muriel PRADES, Pierre ROS, Lucette ALBERTO, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Claude DAULIACH, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Sylvie MACEL, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Sandrine MORONI (arrivée à 18H32), Yvon MARTIN.*

***Procurations :***

*Jean-Luc PRADES donne pouvoir à Jacques BOLINCHES,  
Carl COIGNARD donne pouvoir à Carole MAUREL,  
Jean-Philippe COMPAN donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL,  
Lucien BBAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE,  
Olivier CABASSUT donne pouvoir à Pascal VIVIANI,  
Elisabeth CERNEAU donne pouvoir à Yvon MARTIN.*

**Objet : Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'Association les Chats Viassois.**

En 2021, la ville de Vias s'est rapprochée de l'Association des « Chats Viassois » en raison de son engagement en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération.

Ainsi, la commune souhaite passer une nouvelle convention avec l'Association les « Chats Viassois », prévoyant une participation communale de 1 750 €, afin que celle-ci assure la stérilisation et l'identification des chats errants sur la commune.

## CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la Convention de stérilisation et d'identification des chats errants,  
Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 juin 2022,

### DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité des votants

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la Commune et l'Association les « Chats Viassois » afin que cette dernière puisse prendre en charge la stérilisation et l'identification des chats errants sur le territoire de la Commune pour un montant de 1 750 € TTC.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Maître Jordan DARTIER**  
**Maire de VIAS**



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le : **11 JUIL. 2022**

Affiché le :